

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 787

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 43 par les mots :

« mentionnée à l'article 231 du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.